

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 18 mars 2024, a adopté les règlements suivants :

22-018 Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420 boulevard du Mont-Royal (09-003)

L'objet consiste à autoriser les usages suivants : agriculture urbaine intérieure et celliers.

20-041-11 Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)

L'objet est de modifier l'annexe B afin d'y ajouter une zone de logement abordable dans l'arrondissement de Ville-Marie (Place Montréal Trust). Cet ajout prendra effet lors de l'entrée en vigueur du règlement 04-047-258.

20-041-10 Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)

L'objet est notamment de revoir les contributions financières, contreparties versées aux promoteurs et secteurs de valeur (remplacement de l'annexe A). Des mesures temporaires sont également prévues.

Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 26 mars 2024

Le greffier de la Ville, Emmanuel Tani-Moore, avocat